

Prêts immobiliers : le Crédit Coopératif propose des financements adaptés à chaque projet de vie, en cohérence avec ses valeurs sociales et environnementales

Acquisition d'une résidence principale ou secondaire, investissement locatif, équipements et travaux de rénovation de l'habitat, etc. Les conseillers de clientèle du Crédit Coopératif accompagnent leurs clients dans la réalisation de leurs projets. La banque propose une large gamme de crédits immobiliers classiques, mais également des produits encourageant les projets à forte plus-value environnementale.

Pascale Sciacaluga, directrice adjointe du réseau commercial au Crédit Coopératif est disponible pour échanger sur le marché, les tendances et les perspectives du secteur immobilier.

Des prêts pour financer l'achat d'un bien immobilier

Le Crédit Coopératif propose plusieurs solutions de financement pour les projets immobiliers de ses clients particuliers.

Crédit immobilier CEDIRA

Ce prêt est éligible pour l'achat d'une résidence principale, secondaire ou locative. Il permet aux particuliers d'emprunter au minimum 10 000 € sur une durée maximale de 25 ans.



Durant toute la durée du prêt, le montant des échéances peut être modulé à la hausse comme à la baisse. Le taux d'emprunt est fixe pour connaître précisément le coût du prêt.

La banque propose également de bénéficier d'un différé d'amortissement en capital avec un début d'échéances jusqu'à 12 mois maximum (sous réserve d'acceptation du dossier).

Prêt relais



Le prêt relais est un emprunt à court terme permettant aux personnes, déjà propriétaires, d'acquérir un nouveau bien avant la vente du premier. Le Crédit Coopératif avance les fonds nécessaires et prête au minimum 70 % de la valeur du bien immobilier en vente.

Le prêt relais offre de 12 à 24 mois pour rembourser la somme avancée. Pendant cette période, le client règle uniquement les intérêts et l'assurance emprunteur : le remboursement du capital emprunté a lieu en différé, une fois la vente du premier bien effectuée. Aucune pénalité sur le remboursement par anticipation n'est appliquée.

Accompagner les projets en faveur d'un habitat écoresponsable

Banque engagée depuis plus de 125 ans, le Crédit Coopératif s'attache à accompagner le développement de projets à plus-value environnementale. Ainsi, la banque propose à ses clients particuliers des prêts à faible taux d'intérêt pour les encourager dans leurs démarches écoresponsables.

PRÉVair

Le Crédit Coopératif propose un taux préférentiel pour financer les travaux ou les équipements verts :



- Éco-rénovation : financement des travaux d'isolation thermique, des installations de production d'électricité renouvelable et des travaux d'optimisation énergétique.
- Savoir-faire : financement du savoir-faire et de l'excellence manuelle pour toutes les prestations effectuées par des Maîtres Artisans, des Compagnons, les Meilleurs Ouvriers de France ou les Meilleurs Artisans de France.
- Transition énergétique : financement des installations de chauffage utilisant des énergies renouvelables, des installations de production d'électricité renouvelable, des véhicules propres et des tiny houses.

Ce prêt est financé par les sommes déposées sur les livrets d'épargne CODEVair de nos clients.

Le prêt peut s'étendre sur une durée de 12 à 180 mois avec un montant d'emprunt jusqu'à 75 000 €. Le remboursement du prêt avant son terme peut se faire sans pénalités, dès lors que le montant du remboursement anticipé est inférieur à 10 000 € par période de 12 mois consécutifs. Les frais de dossier uniques sont de 75 €, quel que soit le montant du projet.

Eco-PTZ & PTZ



L'Eco prêt à taux zéro, appelé Eco-PTZ et émanation du PTZ, est un prêt sans intérêt et sans condition de ressources, finançant les travaux de rénovation énergétique des logements, et les éventuels travaux nécessaires, afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre. Il est destiné aux résidences principales. Sans frais, il applique comme son nom l'indique un taux de 0 %. Il propose ainsi aux particuliers un financement pouvant aller jusqu'à 30 000 € sur une durée de 3 à 15 ans pour :

- des travaux d'isolation thermique et installation d'équipement
- des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale
- la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Le prêt à taux zéro ou PTZ, quant à lui, s'adresse aux particuliers majeurs souhaitant acquérir leur première résidence principale. Ce prêt favorise l'accession sociale à la propriété des ménages modestes.

Eco-habitat



Pour soutenir les démarches vertueuses, le Crédit Coopératif a mis en place un tarif préférentiel proposé sur les prêts immobiliers destinés à financer les constructions et les rénovations écologiques.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque engagée au service des transitions environnementales et sociales. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs de l'économie réelle. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté à 100% par ses clients : les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations, les organismes d'intérêt général et les mouvements qui les représentent. Ils cumulent ainsi la double qualité de client et de sociétaire. Grâce à ses produits bancaires du quotidien, solidaires et tracés, les particuliers sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. Fier de ses racines sociales, le Crédit Coopératif est l'un des partenaires premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui promettent d'être plus inclusifs, plus durables et plus solidaires. www.credit-cooperatif.coop et www.lepouvoirdenousengager.fr



Contact presse

Marie Riou - 06 99 95 82 84 – presse@credit-cooperatif.coop

